



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARRÊTÉ N° 2022-641

Objet : Arrêté de délégation de fonction à Madame Johanne LEDANSEUR, Adjointe au Maire, déléguée aux Affaires générales et aux Ressources humaines, aux fins de présider la séance du Comité technique prévue le 23 novembre 2022.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret N° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le décret N° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires et de leurs établissements publics,

VU le procès-verbal du 6 décembre 2018 des élections au Comité Technique de la Ville de Vélizy-Villacoublay, du CCAS et de l'Onde,

VU l'arrêté n° 2021-320 en date du 11 juin 2021 portant désignation des membres du Comité technique,

CONSIDÉRANT l'impossibilité de présider la séance du Comité technique, prévue le 23 novembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : le Président du Comité technique donne délégation à Madame Johanne LEDANSEUR, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires générales et aux Ressources humaines, pour présider la séance du Comité technique en date du 23 novembre 2022 et pour signer tous les documents relatifs à celle-ci.

Article 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : la Directrice Générale des Services de la commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 08/11/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221117-ARR_2022_641-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

acte affiché du 17/11/2022 au 20/01/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr